

De M. Patrick PEPIN, Président

SOFLOG-TELIS
Tour d'Asnières – Hall C
4 avenue Laurent Cély – 92600 ASNIERES SUR SEINE

En signant le pacte mondial des Nations Unies le 26 avril 2010, SOFLOG-TELIS s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein des quatre thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Cette volonté de promouvoir et respecter ces dix principes se traduit au quotidien au travers des valeurs qui sont les nôtres : **CONFIANCE, REACTIVITE, EXCELLENCE, ENGAGEMENT** et **PERFORMANCE**.

SOFLOG-TELIS confirme pour cette année 2012 son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à poursuivre ses efforts sur les voies du progrès.

Meilleures salutations,

Patrick PEPIN
Président

PO :



Gestion de flux - Délégation de production - Emballage conditionnement



SOFLOG-TELIS

NOS VALEURS

Confiance



C'est par la confiance que se construit une relation durable. Tant envers ses clients, ses partenaires que ses collaborateurs, SOFLOG-TELIS développe un climat qui favorise la compréhension, le respect mutuel,

le respect de la législation et des engagements, la clarté, la proximité et la loyauté. La confiance entre chaque collaborateur et sa hiérarchie est nécessaire au bon fonctionnement général et à la qualité du service offert à nos clients.

Réactivité

La réactivité suppose la simplicité dans l'organisation de l'Entreprise comme dans les comportements de ses salariés. SOFLOG-TELIS se présente comme une entreprise agile qui sait s'adapter à chaque client et à leurs

besoins spécifiques. Etre réactif, c'est aussi être mobile, s'engager avec détermination dans les évolutions nécessaires en apportant l'expertise reconnue pour aider nos partenaires.



Excellence



La recherche de l'excellence est essentielle. Elle se traduit par une implication totale et par la volonté d'apporter le meilleur des savoir-faire, pour aider chaque client à atteindre ses propres objectifs. Notre but premier : la satisfaction de nos

clients en développant les compétences de chaque collaborateur, à travers notamment notre plan de formation ambitieux et une démarche qualité et de sécurité orientée vers l'amélioration continue de nos services et méthodes de travail.

Engagement

L'engagement collectif de nos collaborateurs est notre plus grande ressource. Chacun connaît son rôle dans l'organisation et l'assume pleinement ; l'objectif est connu de

tous. SOFLOG-TELIS s'engage sur des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de respect des hommes et de leur environnement.



Performance



Notre performance se traduit d'abord dans notre capacité à répondre au bon moment aux besoins de nos clients et de proposer les solutions les mieux adaptées. Nos équipes, composées d'hommes et de femmes investis d'une forte culture de service, travaillent

en collaboration étroite avec nos partenaires afin de garantir leur compétitivité. Nous savons cultiver un vrai sens de la performance basé sur des principes forts d'écoute, de simplicité et d'esprit d'équipe avec un seul but : l'obtention du résultat.

> www.soflog-telis.com <



Gestion de flux - Délégation de production - Emballage conditionnement

Action Sur 2011-2012

Obtention de la certification PEFC sur le site de BOUC-BEL-AIR (13) en mars 2012



ATTESTATION DE CHAINE DE CONTROLE PEFC

Version 1

Ce document atteste que

L'entreprise **SOFLOG-TELIS**
RN 8 - La Malle - 13320 BOUC BEL AIR

Pour son activité de négoce de caisses,
selon la méthode de séparation physique.

et de fabrication de caisses (uniquement le bois massif résineux),
selon la méthode du pourcentage moyen.

Est conforme aux exigences des Annexes 15 et 16 de la chaîne de contrôle selon le
règlement PEFC,

Sous le numéro : **QUAL/12-677**

Fait à Saint-Sever le 22 mars 2012

Le Président du Conseil d'Administration de QUALISUD
Gérard LANNELONGUE

Cette attestation propriété de QUALISUD est valable du 21 mars 2012 au 20 mars 2017

QUALISUD,
15 avenue de l'Océan
40500 SAINT SEVER
Tél. 05.58.06.15.21 / Fax 05.58.75.13.36
Email : contact@qualisud.fr
N° Siret : 31500291500082 / Code APE : 9412Z / N° TVA Intracommunautaire : 31 315 002 915
SIEGE SOCIAL : 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

QUALISUD,
Maison de la Coopération Agricole - Avenue de l'Agrobiopole
31320 AUZEVILLE TOLOSAN
Tél. 05.62.88.13.90 / Fax 05.62.88.13.91
Email : toucouse@qualisud.fr



Principes du Pacte Mondial correspondant

Droits de l'homme :

- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
- Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Conditions de travail :

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

- Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Description du système PEFC

Consommateur de bois massifs et de panneaux, SOFLOG-TELIS est toujours plus soucieux de répondre aux exigences de ses clients en matière de développement durable. La marque PEFC garantie une gestion raisonnée des forêts en valorisant les bois d'origines certifiées ou contrôlées. En obtenant cette certification reconnue mondialement sur son site de BOUC-BEL-AIR et en appliquant les mêmes règles en matières d'achat de bois sur l'ensemble de son périmètre, SOFLOG-TELIS entre dans la chaîne de contrôle des bois et s'engage à promouvoir la protection des écosystèmes à travers le monde mais surtout à respecter les exigences sociales, hygiène et sécurité définies en annexe 4 du PEFC COUNCIL (www.pefc.org).

L'organisme de certification QUALISUD évalue chaque année le respect de toutes les exigences PEFC au cours d'un audit d'une demi-journée.



- **Droit de l'homme** : « l'engagement des salariés est libre et non obligatoire. L'âge minimal requis pour l'emploi des salariés est respecté » (*Extrait de l'annexe 2 de PEFC-France*).
- **Conditions de travail** : « à égalité de compétence et d'ancienneté, les salaires sont traités de la même manière en ce qui concerne la promotion et l'accès à la formation professionnelle. Les salariés peuvent s'associer librement, choisir leurs représentants du personnel, et négocier au sein des institutions représentatives du personnel collectivement avec leur employeur. De plus l'exécution du travail respecte les conditions d'hygiène et de sécurité » (*Extrait de l'annexe 2 de PEFC-France*).



Communiqué de presse

Emballleur : un métier qui emballe

Soflog-Telis a engagé un plan de formation en interne dont l'objectif est la transmission des connaissances des « anciens » à de nouvelles ressources sur le métier de l'emballage industriel.

Afin de pérenniser ce métier dans notre entreprise et garder les savoir-faire qui se sont transmis « sur le tas » depuis des décennies dans l'emballage industriel et la caisserie, il nous a semblé essentiel et urgent d'engager une politique ciblée et réfléchie de formation voir d'apprentissage, tout en sachant que les écoles formant à ces métiers n'existaient pas à ce niveau de base. C'est donc tout naturellement que nous est venue en juillet 2008 l'idée de mettre en place des contrats de professionnalisation, où les sites SOFLOG-TELIS seraient des sites « écoles ».

Pour cela nous devons pouvoir nous appuyer sur un programme de formation, des fiches pédagogiques sur les différentes étapes du métier, des tuteurs, des parrains, et surtout des jeunes sans compétences particulières, si ce n'est l'envie de faire « UN METIER QUI EMBALLE ».

Un groupe de travail a donc été créé, un programme de formation a été élaboré, les tuteurs (patrons des sites « écoles ») ainsi que les parrains (emballeurs experts voulant transmettre leurs compétences) ont été formés pour pouvoir en toute sérénité et avec efficacité recevoir les jeunes « apprenants ».

Cela s'est concrétisé avec l'arrivée au sein de l'entreprise de 12 jeunes en contrat de professionnalisation de 2 ans à compter de juin 2009.

Ce programme, monté par une Direction RH soucieuse de la compétence de ses équipes, soutenu par une volonté forte de la Direction Générale, relayé par tous les experts métier de l'entreprise, avec le soutien de notre OPCA, et s'appuyant sur l'adhésion totale des responsables de site en qualité de tuteurs, des emballeurs chevronnés en qualité de parrains, et des jeunes « apprenants » disposés à recevoir à leur tour ce que d'autres sont prêts à donner, sera à ne pas en douter une réussite. Nous en sommes les garants.



- **Environnement** : les approvisionnements en bois sont tracés et les fournisseurs sont classés selon leur capacité à fournir de la matière bois certifiée. Le choix se porte en priorité sur ceux qui disposent d'une attestation de chaîne de contrôle PEFC en cours de validité (www.pefc-france.org). Cela permet au site de transférer à son tour des produits constitués de bois certifiés et/ou ne provenant pas de sources controversées aux clients demandeurs.

Extrait du tableau de calcul du pourcentage PEFC du site de BOUC-BEL-AIR

Enr 4 - Calcul du % PEFC
SOFLOG-TELIS_BOUC-BEL-AIR

PANNEAUX	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	janv-12	févr-12
Quantité mensuelle totale (m3)	0,00	0,00	0,00	0,00	47,50	0,00	40,78	0,00	0,00	42,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont Quantité PEFC (m3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,78	0,00	0,00	42,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux mensuel %					0,00%		100,00%			100,00%				0,00%
Moyenne mobile % PEFC utile	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%	0,00%	46,19%	46,19%	46,19%	63,77%	63,77%	63,77%	63,77%	63,77%

SCIAGES RESINEUX	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	janv-12	févr-12
Quantité mensuelle totale (m3)	0,00	0,00	0,00	0,00	29,49	35,36	53,96	59,04	36,34	56,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont Quantité PEFC (m3)	0,00	0,00	0,00	0,00	14,74	17,68	8,55	12,34	18,17	7,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux mensuel %					50,00%	50,00%	15,84%	20,90%	50,00%	13,57%				0,00%
Moyenne mobile % PEFC utile	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	50,00%	50,00%	34,49%	29,98%	33,38%	29,24%	29,24%	29,24%	29,24%	29,24%

- **Lutte contre la corruption** : SOFLOG-TELIS réalise une analyse de risque pour répondre à l'annexe 2 « Système de Diligence Raisonnée ». En effet, tous les fournisseurs de bois non certifiés doivent signer l'engagement relatif aux sources non controversées. Les différentes chaînes de transformation ainsi que les origines géographiques des bois utilisés sont classées afin de définir le niveau de risque concernant les coupes illégales ou les fournisseurs non respectueux des principes du développement durable. Ces recherches sont menées en s'appuyant sur plusieurs sites : le Transparency International (www.transparency.org et www.transparence-france.org) notamment pour évaluer le niveau de corruption des régions/nations, The World Bank FLEG Newsletter (<http://go.worldbank.org/FMKUFABJ80>), UK based Chatham House (www.illegal-logging.info) et Global Witness (www.globalwitness.org).

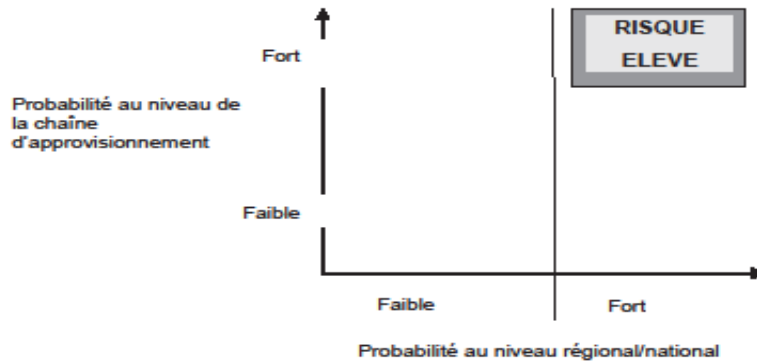
SOFLOG-TELIS Enr 1 - Evaluation des risques liés Système de Diligence Raisonnée

Date de mise à jour	Fournisseur Professionnel	N° de Chaîne de Contrôle (ChaCo)	Date de validité de l'engagement sur l'honneur	Signataire	Risque au niveau pays/région			Niveau de risque	Risque au niveau de la Chaîne de Contrôle			Niveau de risque	Actions à entreprendre	
					TI CPI	Gouvernance Forestière	Preuves fiables		Produit certifié	EU FLEGT / Tropical Forest trust	TI CPI			
17/10/2011	Informations confidentielles masquées		Septembre 2011 - attente certificat	X.Coincy	6,8	France - Auvergne	attestation source non controversée	faible	N/A			faible		
08/06/2011			30/09/2014	G.Lannelongue	6,8	France	attestation source non controversée	faible	N/A			faible		
17/10/2011			31/05/2013	G.Lannelongue	6,8	France - Landes	attestation source non controversée	faible	N/A			faible		
Fournisseurs														
17/10/2011							4,7	Hongrie	attestation source non controversée	Moyen	N/A			faible
17/10/2011			02/11/2009		3,7	Brésil	attestation source non controversée	Moyen	N/A			faible		



© PEFC France 2010

Figure 1: Détermination des approvisionnements à "haut" risque en combinant le niveau pays/région et le niveau de la chaîne d'approvisionnement



3.5 L'organisme doit classer la probabilité au niveau pays/région "haut" risque pour l'ensemble des approvisionnements lorsque l'un des indicateurs suivants du Tableau 1 s'applique.

Tableau 1: Liste des indicateurs de probabilité "haut" risque au niveau pays/région

Indicateurs	Exemples de sources de référence externes
L'indice de perception de corruption réel (CPI) du pays présenté par Transparency International (TI) est inférieur à 5.0.	Le TI CPI est présenté à l'adresse internet www.transparency.org . Sur la présentation de preuves suffisantes montrant que le TI CPI ne correspond pas au niveau de corruption dans le secteur forestier basé dans un pays spécifique dont la notation est inférieure à 5.0, le conseil du PEFC peut en décider autrement pour cet indicateur.
Le pays/région est réputé présenter un faible niveau de gouvernance forestière et de mise en application des lois en vigueur.	Dans la définition de cet indicateur, l'organisme peut utiliser ses enquêtes internes ou les résultats d'enquêtes d'organismes gouvernementaux externes ou non gouvernementaux actifs dans le suivi de la gouvernance forestière, de l'application des lois et de la corruption, tels que: The World Bank FLEG Newsletter (http://go.worldbank.org/FMKUFABJ80); UK based Chatham House, (www.illegal-logging.info); Environmental Investigation Agency (www.eia-international.org), Global Witness (www.globalwitness.org), etc.
L'organisme a reçu des observations étayées par des preuves fiables de ses clients ou provenant de tierces parties liées à ses approvisionnements à l'égard de sources controversées, qui n'ont pas été démenties par l'enquête propre à l'organisme.	



Mesures d'efficacité

- Formation de 150 cadres au « Management de leurs équipes »,
- Remise de diplômes pour 12 jeunes emballeurs suite à un contrat de professionnalisation de 2 ans,
- Aucun écart constaté lors de l'audit initial de QUALISUD pour la certification PEFC,
- 60% des fournisseurs de sciages (environ 35 scieurs) certifiés PEFC au niveau groupe,
- Bois massifs à 30% PEFC sur le site de BOUC-BEL-AIR, en progression pour 2012,
- Tous les engagements sur l'honneur relatifs aux sources controversées sont disponibles pour les bois non certifiés (autres scieurs et fournisseurs de panneaux),
- Aucun fournisseur de bois classé « risque fort » concernant la corruption,
- Aucune zone géographique classée « risque fort » concernant la corruption,



Action Pour 2012-2013

Projet « ACCORD SUR L'EGALITE HOMME/FEMME AU SEIN DE SOFLOG-TELIS »

Principes du Pacte Mondial correspondant

Conditions de travail :

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'objectif de la loi est de tendre vers l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise.

SOFLOG-TELIS a décidé de s'engager à mettre en œuvre des dispositions pour tendre cette égalité en son sein, tout en tenant compte de la spécificité des activités de l'entreprise, conformément à la loi et en accord avec les syndicats représentatifs (CGT – CFDT). Les parties signataires tiennent à s'engager sur les 3 sujets suivants :

- Formation

L'objectif est d'avoir le même ratio homme – femme suivant les mêmes formations que le ratio homme – femme de la population concernée d'ici à 3 ans.

L'indicateur est le pourcentage homme – femme par catégorie socioprofessionnelle et par emploi détenu par plus de 2 hommes et 2 femmes comparé au pourcentage homme – femme de jours de formation suivi par la même catégorie socioprofessionnelle.

- Conditions de travail

L'objectif : le taux de fréquence et le taux de gravité par catégorie socioprofessionnelle et par emploi détenu par plus de 2 hommes et 2 femmes en constante diminution et identique pour les hommes et pour les femmes d'ici à 3 ans.

L'indicateur est le taux AT, le taux de fréquence et le taux de gravité par site et par catégorie socioprofessionnelle et par emploi détenu par plus de 2 hommes et 2 femmes.

- Rémunération effective

L'objectif : pas d'écart de rémunération effective constaté entre les hommes et les femmes d'ici à 4 ans avec une amélioration des écarts constatés de 25% par an.

L'indicateur est une étude comparative par catégorie socioprofessionnelle et par emploi détenu par plus de 2 hommes et 2 femmes.

